

L'Association du Quartier Léopold demande le classement de la place du Luxembourg, un témoignage historique unique du patrimoine ferroviaire européen dans un quartier à la recherche d'une diversité fonctionnelle et sociale à reconstruire.

Le patrimoine urbain, dans ses éléments matériels et immatériels, constitue une ressource essentielle pour renforcer l'habitabilité des zones urbaines, et favorise le développement économique ainsi que la cohésion sociale dans un environnement mondial en pleine mutation. L'avenir de l'humanité dépendant de la planification et de la gestion efficaces des ressources, la conservation est devenue une stratégie pour parvenir à un équilibre durable entre croissance urbaine et qualité de vie (Recommandation de novembre 2011 sur le Patrimoine urbain historique de l'UNESCO).



Vue aérienne de la place du Luxembourg et environs en 1919 (Archives de la Ville de Bruxelles)

Juxtaposé au quartier Royal, le Quartier-Léopold prolonge le damier tracé dans le haut de la ville par le gouvernement autrichien sous l'ancien régime. La place du Luxembourg s'inscrit dans la séquence néoclassique qui relie le palais royal au siège bruxellois du Parlement européen. A l'aube du bicentenaire de la Belgique, de la place du Trône au parc Léopold, un scénario coordonné d'espaces urbains variés, manifeste encore une large part de l'histoire de la Belgique, de sa constitution en tant qu'État-Nation à son intégration dans la construction européenne. Les façades de la place sont classées par deux arrêtés datés du 21 novembre 1991 et du 11 septembre 1992. La place du Luxembourg qui compte parmi les plus anciennes et les mieux sauvegardée en Europe, n'est cependant pas protégée. Nous en demandons le classement au titre des Monuments et des sites de la région bruxelloise.

Si le damier a globalement résisté à l'évolution de la ville et à ses errements, soumis aux aléas et à la pression des projets d'aménagement du quartier européen, la place comme un certain nombre de voiries sont fragilisées par la pression induite. Aussi, cet ensemble exceptionnel a-t-il perdu en homogénéité, en cohérence, en lisibilité. La demande de classement vise alors aussi à mettre en

valeur l'ensemble du système urbain néoclassique auquel la place appartient, du damier léopoldien au plus petits éléments de son patrimoine. En anticipant aussi la commémoration du bicentenaire de la Belgique, l'objectif de cette demande est également d'amorcer une réflexion afin de :

- redéfinir un plan d'ensemble de la place qui n'altère pas la lisibilité des rez-de-chaussée et des étages ;
- retrouver l'homogénéité des façades en se basant sur une conception d'ensemble ;
- développer une vision intégrée du Quartier Léopold en favorisant une meilleure lisibilité du damier ;
- Accompagner le redéploiement de la diversité urbaine en nous appuyant sur le patrimoine construit existant qui est aussi un investissement énergétique à ne plus gaspiller.

Nous devons rassembler **150 signatures** (au moins) pour être en mesure d'introduire la demande de classement auprès de l'administration de l'urbanisme compétente en matière de Monuments et des Sites. Les habitants majeurs de la région de Bruxelles peuvent nous aider en signant et en nous envoyant par la poste le formulaire de signature téléchargeable à partir du lien suivant :

<http://www.placepublique.be/soutenez-la-demande-de-classement/>

Association du Quartier Léopold – Place Publique
44 rue Vautier à 1050 Bruxelles

